L'original classic

L'oasis

MOROCCO SAND EXPRESS

FRMSA
FEDERATION ROYALE MAROCAINE DES SPORTS AUTOMOBILES
الجامعة الملكية المغربية لسباق السيارات

RBI SPORT

24H DES HAUTES-ALPES
LE TOUR AUTO DES COLS DE LÉGENDE

MAROC

FRMM
الجامعة الملكية المغربية للدراجات النارية
FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE MOTOCYCLISME

KONI

FF 4x4
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4

Vision X
Global Lighting Systems
visionxusa.com

JAQU'AUTO
tout pour elle

L'original classic

Loasis

By Aventure Girousse

Cher Monsieur vous l’ avez compris .
Passionné depuis de nombreuses années notre équipe se lance dans le rallye classique.
La recherche de sponsors est une priorité,en effet nous comptons nous inscrire
a Loasis loriginal Classic seconde édition.
Il va se dérouler au Maroc du 4 au 10 mai 2024 aux alentours de Mersouga.

On a choisi Loasis Original Classic car l interprétation nous a séduit plus la part importante aux choix des véhicules admis ex rallye raid des grandes époques,tous ces véhicules sont pour la plupart complètement refait avec des pièces de récupération,d occasion du vrai recyclage à l état pur .

Ce rallye propose aussi un départ de sete en bateau pour Nador ceci qui évite de prendre l avion ⋯
Pour autant nombreux de ces véhicules peuvent marcher au méthanol et certains au diester.
Il est aussi en préparation et concertâtion avec des associations marocaines pour emmener un vélo par équipage et plusieurs cahiers et livres etc ⋯.
Ce côté aussi nous a énormément plus et convaincu⋯.
Nous avons trouvé un véhicule adéquat correspondant au critères de cette aventure.
Nous sommes en train de préparer notre budget ,notre auto devra être bien révisée pour pouvoir rivaliser et être dans la partie.
On vous joint une plaquettes explicites concernant les sponsorings associatif .

Qui sommes-nous ?

L'original classic

Loasis

By Aventure Girousse

PHOTO
PILOTE

PHOTO
COPILOTE

PHOTO
VEHICULE

Comment nous soutenir ?

L'original classic Loasis By Aventure Girousse

Vous pouvez nous soutenir dans cette aventure

Fonctionnement des dons et du mecenat.

Que vous soyez un particulier, une entreprise ou un professionnel, la fiscalité en matière de don aux associations à but non lucratif est particulièrement favorable en France. Grace aux dispositifs réglementaires.
Vous avez ainsi la possibilité de contribuer à notre projet tout en bénéficiant de réductions d'impôts.

Dons des particuliers :

Réduction d'impôts de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Dons d' entreprises :

Réduction d'impôts de 60 % du montant du don dans la limite de 10 000 € ou de 0.5 % du chiffre d'affaire, si ce dernier est plus élevé.

Exemples :

JE SUIS UN PARTICULIER		JE SUIS UNE ENTREPRISE	
Je donne	Cela me coûte	Je donne	Cela me coûte
50 €	17 €	50 €	20 €
100 €	34 €	100 €	40 €
500 €	170 €	500 €	200 €

Dons en nature :

Equipements, pneus, lubrifiants, impréssion de banderoles, impréssion de suppport de communications, fourniture de matériel, prêt de véhicules, etc...
Le montant des dons en nature est la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte en stock ou au prix de revient de la prestation offerte pour les prestations de services.
Appliquation des même reductions d'Impôts.

Le Sponsoring

Les entreprises assujetties a l'Impôt sur le revenu (dans la categorie des BIC, des BNC ou des BA) ou a l'Impôt sur les sociétés beneficient d'un avatange fiscal specifique au titre des dons éffectués aux organismes visés ci-dessus:
les versements ainsi éffectués ouvrent en effet droit a une réduction d'impôt égale a 60 % du montant des sommes versées retenues dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires de Ventreprise donatrice ou 10 000 €uros.
Lorsque cette limite est depassée au tours d'un exercice, l'excedent de versement pourra donner lieu a reduction d'impôt au titre des cinq exerices suivants. S'agissant du parrainage, lorsqu'une entreprise éffectue un versement, procède à la remise d'un bien, ou encore met des moyens humains ou materiels à la disposition d'un organisme sans but lucratif, la contribution ne s'analyse non en un don mais en une prestation qui dolt etre comptabilisé pour ouvrir droit a la déductibilité des résultats imposables.

Le Mécénat

La difference entre le mécénat et le spnsoring n'existe pas au point de vue juridique. En revanche, d'un point de vue fiscal, le mécénat (qu'elle que soit sa nature, publicitaire ou autre) dolt avoir une certaine discrétion et ne pas comporter de contrepartie publicitaire en faveur de l'entrepise mécène
II est admis - dans une certaine mesure- que le nom de l'entreprise versante soit associé aux opérations réalisées par l'association qui bénéficie des dons .(CGI. art 238 bis).
S'agissant du parrainage, le parraineur (ou "sponsor") apporte son soutien à une organisation en vue d'en retirer un benefice direct.
.

Un reçu fiscal sera remis à réception du règlement